Quarante-septième année. — N° 217. Un numéro : *dix centimes*. Dimanche 9 Septembre 1888.

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédac on es annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 SEPTEMBRE

INFORMATIONS

DISSENTIMENTS MINISTÉRIELS

La nacelle qui porte M. Floquet et la fortune radicale menace de sombrer. Il faut l'alléger. Aussi parle-t-on déjà de jeter à l'eau M. Peytral.

Oh ! ce n'est encore qu'une rumeur, qu'un bruit aussitôt officieusement démenti.

Nous lisons dans le *Siècle* :

« Un journal du soir dément la nouvelle donnée par nous de la retraite probable de M. Peytral.

» Nous maintenons absolument l'exactitude de notre information.

» Nous ajouterons même que des dissentiments assez sérieux existent entre certains membres du cabinet, et principalement entre M. le président du conseil et M. le ministre de la guerre.

» On sait en effet que M. Floquet accompagnera seul M. le Président de la République dans son voyage en Normandie, et que M de Freycinet n'assistera pas à la revue passée à Rouen de toutes les troupes qui ont pris part aux grandes manœuvres du 3e corps. Des divergences de vues sur la situation politique seraient, paraît-il, une des causes qui empêcheraient le ministre de la guerre de se rendre à cette solennité militaire. »

Il est de plus en plus question, en effet, de la rivalité qui se manifeste entre M. Floquet et M. de Freycinet. Avant longtemps celui-ci pourrait bien remplacer celui-là.

Pour faire suite aux renseignements du *Siècle*, le *National* dit :

« M. Peytral ne s'en ira pas, disent les journaux ministériels. Tant pis si M. Peytral ne s'en va pas !... Mais nous croyons plus que jamais qu'il s'en ira. Si M. Floquet ne le jette pas par dessus bord, il y a assez d'éléments de discorde dans le ministère actuel pour que l'on soit fondé à supposer que, dans un avenir très prochain, M. Peytral connaisse, au même titre que ses collègues, l'infortune d'être rendu à la vie privée. »

⁂

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Il est probable que les ministres arrêteront aujourd'hui, en conseil de cabinet, la date de la rentrée du Parlement.

Il avait été tout d'abord question du mardi 2 octobre. Mais M. Charles Floquet, président du conseil, devant se rendre le 29 septembre à Perpignan, il est à prévoir que le Parlement ne reprendra ses travaux que mardi 9 octobre.

⁂

LA COMMISSION DU BUDGET

C'est mercredi prochain, 12 septembre, que la commission du budget reprend ses travaux.

La commission se trouve en présence d'une tâche très considérable que, selon toutes probabilités, elle ne pourra pas terminer avant la rentrée de la Chambre, si, comme cela paraît certain, l'ouverture de la session parlementaire a lieu dans la deuxième semaine d'octobre.

En effet, quelque diligence que la commission ait mise à commencer ses travaux avant les vacances, elle n'a pu, en raison du retard apporté au dépôt du budget, accomplir qu'une faible partie de sa tâche. Elle a entamé une discussion générale qui a occupé trois séances et examiné les dépenses de six ministères : justice, cultes, agriculture, travaux publics, marine et intérieur (section pénitentiaire). Il lui reste à examiner les budgets de tous les autres ministères, à entendre successivement les ministres et enfin à conférer avec le ministre des finances sur les conditions générales d'établissement du budget ordinaire et sur la fixation des dépenses totales et le mode d'alimentation des budgets extraordinaires de la guerre et de la marine.

Ajoutons qu'elle va être saisie, pour les dépenses ordinaires des ministères, de propositions rectifiées que le gouvernement lui présentera.

⁂

On disait que le ministère Floquet ne prendrait sans doute pas position dans la question du scrutin d'arrondissement, qui sera soulevée à la Chambre dès la rentrée.

Il se confirme aujourd'hui que le ministère est, en effet, décidé à observer la plus complète neutralité quand viendra ce débat devant la Chambre.

⁂

L'INQUISITION

Le *Mot d'Ordre* fait cette proposition :

« Il serait bon de constituer dès à présent
» des comités de vigilance, qui seraient,
» fonctionnant sur les lieux, *à même de renseigner des pouvoirs publics sur les agissements des agents et préposés de l'Etat*. Ces
» comités pourraient s'appuyer sur les deux
» grands groupes démocratiques organisés
» existant actuellement : la Franc-Maçonnerie et la Société des Droits de l'Homme. »

On créerait ainsi des comités de mouchards.

On encouragerait la délation.

On organiserait la Terreur administrative.

On rentrerait dans la tradition républicaine.

⁂

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que les journaux français de différentes nuances s'efforcent de présenter la tentative d'assassinat commise contre le garçon de bureau de l'ambassade allemande à Paris comme le fait d'un fou, et d'enlever ainsi toute signification à cette action regrettable.

Elle ajoute :

« Il est évident qu'on supprime de cette manière toutes les suppositions les plus naturelles. Le cas de Gasnier ne constitue pas un fait isolé ; ce n'est au contraire qu'un nouveau chaînon de la longue suite des manifestations de la haine de l'Allemagne qui se sont produites en France.

» La tentative d'assassinat de Gasnier n'est autre chose que la mise en pratique des leçons prêchées chaque jour en France contre les Allemands par les journaux provocateurs et par l'opinion publique excitée par la presse en question.

» Il n'est pas permis de distraire ce fait isolé du cadre général, ni d'attribuer un poids décisif à la non-responsabilité de l'auteur de l'attentat dont il s'agit. Les attentats de Hœdel, de Nobiling, de Blind et de Kullmann n'ont pas non plus été provoqués uniquement en vertu de la responsabilité de leurs auteurs ; ils ont été, au contraire, le résultat des excitations fanatiques de la presse, qui transforment en criminels des gens incultes et impressionnables. Considéré à ce point de vue, le cas de Gasnier est principalement imputable aux excitations des journaux contre tout ce qui est allemand, excitations encouragées par les autorités dans un but politique.

» Si on en rappelle tous les cas qui se sont présentés, depuis les meurtres commis, après la conclusion de la paix, dont les soldats allemands Kraft et Neumüller ont été victimes, et dont les meurtriers avoués ont été acquittés par les jurés, aux applaudissements des assistants, jusqu'aux mauvais traitements dont, en dernier lieu, des étudiants allemands ont été l'objet à Belfort, on est obligé de convenir que tous ces crimes n'ont pas eu d'autre mobile que la haine fanatique et exagérée des Allemands.

» On s'explique facilement que les vaincus aient gardé rancune aux vainqueurs. Mais des sentiments hostiles de ce genre, abandonnés à eux-mêmes, disparaissent habituellement après un certain laps de temps, et, dans tous les cas, quand des dizaines d'années se sont écoulées.

» Il en est autrement quand les cercles dirigeants et la presse, qui vit du métier de créer de l'agitation, soufflent journellement la haine. Il arrive facilement alors que, chez des individus de dispositions particulières, la haine est poussée jusqu'à l'assassinat politique. »

---

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE IV

UNE BOTTE DE CHARCUTIER

(Suite)

Camille ne put s'empêcher de sourire en présence des deux témoins de Brochet. Il trouva que les siens faisaient meilleure figure avec leur mise notariale et leur dignité de valet de chambre.

— M. le comte Baptiste et le capitaine Népomucène L'Héritier ! dit-il gravement en les présentant à l'adjudant Brochet.

— Briscou et Robinet, répliqua d'un ton hargneux l'adjudant en tapant du plat de la main sur l'épaule de ses deux amis.

Les quatre témoins se saluèrent ; mais les deux sargents prirent la physionomie de deux dogues en chair et en os subitement mis en présence de deux chiens de faïence. Un comte et un capitaine ? mille canons ! Ils se croyaient déjà insultés. Les sargents ont la susceptibilité à fleur de cuir.

Tous quatre échangèrent alors quelques mots.

— Où sont les épées ? commença Népomucène.

— Tu la zas le bataclan ? dit Robinet en s'adressant à Briscou.

— Sous ma capote. Les veci.

— Au premier sang ? recommença Népomucène en mesurant les épées.

— M'est avis qu'il faut z'à l'honneur de l'adjudant trois sangs.

— Deux de surérogative, Briscou, répondit Robinet. J'opine qu'un sang lavera l'adjudant, duquel il s'agit d'un bourgeois. Si le bourgeois était un militaire... oh ! alors, il z'y aurait des différences notatoires.

— Je suis de l'avis de M. Robinet, hasarda Baptiste.

— Si tel est l'avis du général au particulier, exclama Briscou, je rentre dans le rang.

Ils se séparèrent. Les deux adversaires mirent habit bas. L'adjudant Brochet n'avait point l'aspect trop martial. Camille Regour souriait.

— C'est donc z'au premier sang !!! dit Briscou. Allez-y !

Et les épées s'engagèrent. Pendant un instant, les duellistes eurent l'air d'aiguiser deux couteaux, avant d'entamer une volaille. Je ne jurerais pas que Camille n'eût fréquenté les salles d'armes ; car il parait avec une remarquable habileté et une aisance railleuse. Toutefois, il mettait en pratique les conseils de Népomucène. Il tenait son épée ferme et élevée sur le cou de son adversaire comme une ligne à pêcher des goujons. Malgré les attaques et les feintes vives de l'adjudant, il ne se départait ni de son calme, ni de sa position. Il se contentait de parer sans pousser aucune botte à Brochet.

Celui-ci s'échauffait comme l'avait annoncé Népomucène. Il multipliait les passes et se fendait avec acharnement. Enfin, il hasarda un coulé que Camille détourna d'un battu prompt, sec et serré, en même temps qu'il allongeait légèrement le poignet, épée droite, et piquait à la jugulaire Mathieu Brochet. Celui-ci rompit immédiatement et riposta par un coup droit.

— Ça y est ! exclama Népomucène.

— L'honneur, elle est satisfaite, messieurs ! cria Briscou.

— Quelle diablesse de botte ! maugréa l'adjudant vexé, en portant la main à son cou.

— La botte du charcutier tout simplement, répondit en souriant Camille Regour ; mais, tiens, oui, vraiment, j'ai votre riposte dans le bras.

Et Camille montrait la manche droite de sa chemise déjà rouge de sang, tandis qu'avec son mouchoir de poche Brochet s'épongeait le cou.

— Bravo ! mon adjudant, dit Robinet.

Et il ramassa les épées. Puis les deux sargents d'un air crâne et fier se mirent en devoir de rhabiller leur ami.

Camille Regour et ses deux témoins remontèrent dans le fiacre et le cocher fouetta ses chevaux.

— Mon adjudant, disait Briscou avec une bruyante jovialité, vous n'avez z'éu qu'une piqûre. Le poulet z'en a dans l'aileron.

— Un peu plus à gauche, monsieur, disait Népomucène à Camille, et le coup du charcutier était irréprochable !

Camille riait. Il se sentait bien le bras droit gêné dans ses mouvements, mais ne s'en préoccupait pas. De la main gauche il compta les dix louis au comte et au capitaine qui se confondirent en remerciements. Le fiacre les déposa sur la place Bellecour. Camille regagna aussitôt l'hôtel où les garçons rentrèrent ensuite, reprirent leurs escarpins vernis, leur tablier blanc et leur service avec l'obséquiosité ordinaire et la politesse requise.

Camille Regour remonta dans sa chambre et mit à nu sa blessure. Elle était plus grave qu'il n'avait cru. Elle exigeait un pansement en règle. Il fit appeler un médecin. Le bras était enflé et ne se mouvait plus qu'avec une difficulté douloureuse. Camille, qui avait ri jusque-là, ne rit plus du tout. Il ne lui fallait point songer à continuer son voyage. La perspective d'un nouveau retard le rendit maussade et brusque. Il interrogea sérieusement le docteur. Le docteur l'assura que, dans quarante-huit heures il pourrait se remettre en route, à la condition de garder la chambre jusque-là et de condamner son bras à l'immobilité. Camille obéit

C'est tout un réquisitoire.

Il paraît cependant que le gouvernement allemand ne poussera pas l'affaire plus loin.

Mais il en grossira son dossier de récriminations contre la France.

⁂

On télégraphie de Genève au *Mot d'Ordre* que M. Lockroy, ministre de l'instruction publique, qui est venu rejoindre sa famille, est sérieusement malade et qu'on craint des complications graves.

⁂

NOTRE SITUATION EN ORIENT

Le gouvernement présidé par M. Floquet semble avoir retardé comme à plaisir le moment de prendre une décision.

Pendant ce temps, grâce à l'instabilité des chefs et grâce aussi à l'incapacité hautement reconnue de M. de la Porte, tout va de mal en pis.

Nous avons relaté un fait grave de piraterie commis il y a quelque temps ; en voici un autre :

« Le 26 juillet, vers le soir, une bande de 600 pirates, opérant dans les gorges des Pins-Parasols, a attaqué à Phu-tu-Son (point situé entre Hanoï et Bac-Ninh) une reconnaissance forte de 60 tirailleurs tonkinois, commandée par un lieutenant d'infanterie de marine, ayant sous ses ordres deux sergents français. Les bandits étant armés de fusils à tir rapide, la petite troupe dut se replier devant un feu nourri, malgré l'héroïsme de l'officier qui tomba percé de balles. Un des sergents, qui s'était précipité à son secours et qui avait voulu l'emporter sur ses épaules, fut mortellement atteint à son tour, et, avec lui, dix-sept tirailleurs furent tués ou blessés. Le deuxième sergent rallia son monde et battit en retraite en bon ordre, mais les cadavres restèrent entre les mains des pirates qui exposèrent les têtes aux arbres voisins. »

M. Richaud a pris un arrêté pour rendre les villages annamites responsables, mais on sent que tout est désorganisé là-bas.

⁂

L'ESPIONNAGE

Un grand émoi a agité l'opinion publique, parce qu'une cartouche du fusil Lebel a failli parvenir en Prusse, expédiée par l'Allemand Fritz von Hohenburg ! C'est de l'enfantillage. La France est pleine d'Allemands, qui la parcourent librement, en tous sens, beaucoup sont officiers, tous sont soldats ; il faudrait donc qu'ils fermassent les yeux et les oreilles pour ne point faire de l'espionnage militaire. Quant à la cartouche envoyée, qu'on se rassure ; c'est dans la *manipulation* des matières employées pour la fabrication de la poudre que réside le secret. Quant à l'étui, quant à la balle, les Allemands doivent être parfaitement renseignés là-dessus, attendu que leurs descriptions et celle du fusil 1886 sont entières dans le second volume du règlement sur le tir !

Soyons donc plus calmes. — Les Allemands, il ne faut pas en douter, ont ce règlement entre les mains et il est puéril de supposer qu'ils n'ont pu se procurer un étui de cartouche, ou une balle, attendu que des tirs ont été exécutés avec le fusil modèle 1886 sur beaucoup de champs de tir et que rien n'était plus facile que de ramasser une des balles plantées dans la butte à laquelle sont adossées les cibles, ou de se procurer un étui perdu pendant les tirs collectifs ou tirs de combat. Nous le répétons, il n'y a dans le *fait divers* rapporté par la presse rien qui doive nous étonner et soulever la moindre émotion. — Ce fou Hohenburg s'est laissé prendre ? Eh bien ! qu'on le condamne ; mais encore une fois, si on ne veut pas être espionné à toute heure et partout, qu'on signe une feuille de route aux milliers d'Allemands qui se promènent ou travaillent en France et qu'on les renvoie au pays où fleurit la choucroute.

AU TONKIN

Nous lisons dans les *Tablettes des Deux-Charentes* :

Par le dernier courrier, nous arrive d'un officier, déjà vieux tonkinois, la lettre suivante, du 19 juillet :

« Que j'aurais de choses tristes à vous dire !

» ... Ici (au Tonkin), les hommes meurent comme mouches. La fièvre des bois empoisonne l'organisme en quelques jours, et l'on voit des individus qui, sans avoir eu même le temps de s'émacier, sont totalement exsangues, titubants, cachectiques au plus haut point. Le choléra sévit, d'ailleurs, dans tous les postes. Plus de 400 soldats (zéphyrs et légion étrangère surtout) ont succombé en quelques heures. Et, fait bien curieux, au Tonkin, du moins en ce moment, tandis que les Européens, atteints du choléra, succombent dans la proportion de 80 à 90 0/0, les Annamites ne sont guère touchés, et ceux qui le sont, guérissent pour la plupart.

» Le personnel médical est, du reste, insuffisant, eu égard au nombre considérable des postes de l'intérieur. Aussi, vient-on de décider que 23 médecins de la guerre seraient maintenus ici jusqu'au jour où la marine pourra fournir les éléments nécessaires.

» J'ajoute que les ressources sont nulles. On ne vit que de conserves, la volaille étant d'une rareté extrême et hors de prix. Par contre, tous les suppléments ont été rognés !

» La Cochinchine, ruinée pour six ans, grâce à la formation indo-chinoise, pourra se relever, parce qu'elle est riche et qu'on l'a séparée du gouffre tonkinois. Quant au Tonkin, dont les prévisions budgétaires étaient, je crois, de 70 ou 75 millions, ses caisses sont vides, ne percevant rien. Une résolution énergique est obligée. Si les troupes ne sont pas relevées — ou remplacées, car elles meurent sur place — les garnisons des postes deviendront insuffisantes avant peu. Les hommes qui, présentement, font du service sont des impaludés, des anémiques, et la corvée est d'autant plus rude que les décès sont plus abondants...

» En résumé, c'est, avec le gâchis, une atroce misère, à laquelle, dénués d'hommes et d'argent, les généraux et les résidents ne peuvent plus rien. »

LA CATASTROPHE DE VELARS

La Compagnie P.-L.-M. a communiqué à la presse la note suivante :

« Les premiers résultats de l'enquête faite sur les lieux de l'accident de Velars semblent démontrer que la cause du déraillement du train 11 provient d'une déformation de la voie survenue, soit au passage de l'un des quatre express qui s'étaient succédé sur ce point de la ligne entre minuit et deux heures du matin, soit au passage du train 11 lui-même.

» Contrairement à certaines assertions, la voie n'était pas en réparation ; les trains 11 et 276 étaient pourvus du personnel normal.

» Le nombre des personnes tuées est bien de neuf, et le nombre des blessés s'élève à huit, comme la Compagnie l'avait fait connaître, dès hier matin, à la presse. »

Dijon, 7 septembre.

Ce matin a eu lieu, à neuf heures, au milieu d'une assistance considérable, et sur la demande de sa famille, l'enterrement du mécanicien Stenger.

ÉTRANGER

MANIFESTATION SOCIALISTE EN BELGIQUE

Bruxelles, 7 septembre.

Les ouvriers parisiens revenant de Copenhague sont arrivés hier soir à neuf heures et demie à la gare du Nord. Un immense cortège composé de sociétés ouvrières, avec musiques et drapeaux rouges, s'était rendu à la gare pour recevoir les délégués parisiens.

A la sortie de la gare, les cris de « Vive la République ! » ont été poussés. La foule a chanté la *Marseillaise*, puis le cortège s'est rendu à la Maison du peuple, où la bienvenue a été souhaitée aux délégués. Plusieurs discours assez violents ont été prononcés.

Parmi les résolutions soumises au Congrès catholique de Fribourg-en-Brisgau, il s'en trouve une qui tend au rétablissement du pouvoir temporel. Elle est ainsi conçue :

« La continuation de l'occupation des Etats de l'Eglise et de Rome par le gouvernement italien est une transgression des droits de l'Eglise, une grave violation des principes du droit des gens chrétien, et une atteinte intolérable à la liberté du vicaire de Jésus-Christ. Le rétablissement de l'indépendance légitime et complète du chef de l'Eglise est exigé par la justice ; il répond également aux intérêts des gouvernements et des peuples. »

M. Crispi va probablement adresser des remontrances à M. de Bismarck pour la liberté grande que prennent les catholiques allemands.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

CONCOURS DU COMICE AGRICOLE

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain dimanche, 9 septembre, que se tiendra, à Gennes, le concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur.

A cette occasion, la ville de Gennes a organisé des réjouissances publiques, dont nous avons donné le programme.

VOLONTARIAT D'UN AN

Le ministre de la guerre a décidé, le 6 septembre, que les candidats ayant obtenu au moins quatre cent quarante points à l'épreuve écrite du volontariat seront seuls admis à subir l'examen oral.

Cet examen commencera le 14 septembre.

On annonce pour le 7 octobre, au Cirque-Théâtre à Angers, une conférence royaliste de M. Calla. Nos félicitations aux Angevins.

Manœuvres de la 36e brigade

Mercredi et jeudi, les deux régiments ont opéré des marches et contre-marches, entre Gonnord, Joué-Etiau et Chemillé, dont il est difficile de donner une idée exacte. L'état-major, qui donne les ordres et connaît l'ensemble des mouvements, pourrait seul dire quel a été l'objectif de la manœuvre. Ceux mêmes qui prennent part à l'action, dans ce délicieux pays du Bocage, ne savent pas toujours ce qui se passe à cent mètres. On entend à peine la fusillade, et l'on ne voit pas la fumée. On sait seulement que l'on est vainqueur ou vaincu, suivant que l'on avance ou que l'on recule.

Jeudi et vendredi, la brigade a cantonné à Chemillé et à Joué. On annonce que la revue finale se fera, le 8 (aujourd'hui même), à l'issue de la manœuvre, quelque part entre Chemillé et Chanzeaux. L'état-major est d'une discrétion invincible.

(*Union de l'Ouest.*)

LES PIÈCES FAUSSES

Le public et les commerçants auront soin, à partir de ce jour, lorsqu'ils recevront en paiement des pièces de monnaie d'argent, de bien vérifier les suivantes que nous leur signalons :

Pièces de 5 francs, à l'effigie de Louis-Philippe, au millésime de 1841.

Pièces de 5 fr., effigie de Victor-Emmanuel, millésime 1871.

---

rigoureusement et passa le temps à lire les journaux, à brûler des cigares et à contempler cette photographie, cause déjà pour lui de pas mal de traverses. Une lettre de Daniel vint heureusement faire diversion à ce régime. Il la parcourut rapidement des yeux, puis la lut à haute voix :

« Mon cher, trop cher ami,

» Je ne sais si cette lettre te trouvera encore à Lyon. Je le suppose. Tu es parti assez tôt derrière « l'ange de ton foyer » pour l'avoir rejoint à l'hôtel de l'Europe, et je m'attends à te voir revenir flanqué d'une épouse future et d'un futur beau-père.

» Tu es bien capable d'être heureux sans plus de poursuites ni de soucis. Il n'en est pas de même pour moi, grâce à toi. Tu es le bâton inévitable dans les roues de mon existence.

» Tu dois attendre avec impatience cette suite au prochain numéro de feuilleton commencé chez le simiesque Anténor Loutang, juge d'instruction et père de famille, feuilleton interrompu par ton départ précipité. Elle est belle, cette suite ! Imagine-toi que le magistrat sapajou, ahuri et furieux de ta fuite sans autres formes de procès et de procédés, voulait lancer après toi une dépêche en mandat d'arrêt. Le fait est qu'il en avait le droit. J'ai employé toute mon éloquence à lui faire prendre des vessies pour des lanternes et pour retenir dans sa main les gendarmes prêts à fondre sur toi et à t'appréhender au corps. Imagine-toi à sa place ? Suppose-toi les trois filles dont il est affligé et tu comprendras sans peine sa déconvenue et sa colère. Il croyait fermement tenir deux prétendus et l'un d'eux lui échappe sans esprit de retour.

» Je t'ai servi de paratonnerre. Mais quel rôle affreux que celui-là ! Depuis cette matinée, je les plains de tout mon cœur, les paratonnerres. Il restait à Anténor Loutang un malheureux, susceptible de faire un gendre. Il a détourné sur moi toutes ses politesses, ses histoires, ses conseils et ses tendresses paternelles. Il m'a fallu soutenir, toujours moi et tout seul, la mousqueterie des trois demoiselles à marier. On m'a assourdi de romances plaintives ; on m'a aveuglé de paysages naturalistes ; on m'a abreuvé des liqueurs de ménage d'Attala. Je me sentais dévorer petit à petit par ce puits matrimonial ouvert sous mes pas et dans lequel on m'enfonçait doucement, mais sans miséricorde. Comment échapper ? Un moment, je me suis senti l'envie de mordre au nez mon juge d'instruction. Après quoi j'ai sérieusement pensé à mettre le feu à la maison. J'ai compris que l'homme le plus vertueux et le plus inoffensif pouvait, en quelques instants, devenir assassin et incendiaire.

» Tu peux juger, par ce qui précède, ce que j'ai consommé d'accent hypocrite, de mots évasifs, de phrases indécises et tortueuses, de soupirs étouffés dans mon gilet, de regards expressifs au plafond, pour voir se rouvrir devant moi la porte de cette famille féroce et reprendre ma liberté. Je l'ai pu à trois heures de l'après déjeuné seulement, non sans laisser mon adresse avec promesse de revenez-y. La promesse ? Je l'ai faite. Que ne promettait-on pas aux tortionnaires quand ils vous tenaient sur le chevalet ? L'adresse ? Je l'ai donnée ; oui, mon ami, je l'ai donnée et fausse, aux Batignolles. Je me sentais devenir plus criminel de minute en minute.

» Voilà à quelles extrémités m'a réduit mon amitié pour toi. Ce n'est point tout encore.

» En rentrant dans mon logement après ma fugue sans crier gare ni avertir personne, j'ai trouvé une lettre de mon premier président, une lettre arrivée deux heures après mon départ. Je me suis précipité au rendez-vous qui m'était assigné, il y avait quelques trente-six ou quarante heures. J'ai été reçu par M. le Premier avec une hauteur et un glacial affreux. — Eh ! c'est comme cela, jeune homme, que vous répondez à mes bonnes dispositions pour vous ? Les bals publics, sans doute, la galette du moulin de Sannois, le canotage au pont d'Asnières, le cabaret... La place de substitut que je vous réservais comblera de joie un jeune licencié, rangé, fidèle à ses graves études et à ses lares domestiques. — Tu comprends que, devant ces graves études et ces lares domestiques, je me suis compris à tout jamais flambé. J'ai rougi, balbutié, bousculé des fauteuils, pris mon chapeau et la porte.

» Voilà ce que tes folies me coûtent. Je livre le récit de mes déconvenues à tes méditations, s'il te reste toutefois des loisirs pour méditer. Mon amitié cependant survit à ces catastrophes. Elle t'accompagne encore de ses vœux les meilleurs et forme des souhaits pour que tu atteignes ton idole, l'épouses ; sois heureux et, comme dans les contes de fée, finisses le tien par beaucoup d'enfants.

» En attendant, je te serre la main par-dessus la Seine et la Saône et demeure ton très affectueusement dévoué,

» DANIEL. »

Cette lettre, dont la forme amusait beaucoup Camille, ne laissait pas que de l'attrister au fond. Le pauvre Daniel n'avait pas grosse fortune et les appointements de substitut devaient joliment mieux faire bouillir son pot-au-feu et tourner sa broche.

Camille eût voulu répondre par quelques condoléances à son ami. Mais le moyen ? Il gardait le bras en écharpe et ses doigts se refusaient à jouer. Il se consola en pensant qu'il recouvrerait bientôt l'usage de sa main et écrirait d'Avignon.

En effet, vingt-quatre heures après, Camille Regour partait pour Avignon en assez bon état. Il descendit l'escalier de l'hôtel, respectueusement

Pièces de 2 fr., effigie de Napoléon III, millésime 1863.

Pièces de 1 fr., même effigie et même année.

Pièces de 1 fr., effigie de la République, millésime 1871.

Pièces de 50 centimes, même effigie et même année.

Toutes ces pièces sont admirablement frappées et ont le même poids qu'une pièce de bon aloi ; mais elles sont en plomb.

Depuis le commencement de la semaine, il a été porté dans différents commissariats pour près de 500 francs de cette fausse monnaie.

L'HEURE NATIONALE

L'idée de l'*heure nationale* gagne chaque jour du terrain.

Une lettre adressée par la Chambre syndicale d'horlogerie de la Charente nous apprend qu'à Angoulême le projet de simplification a déjà reçu un commencement d'exécution.

A la suite d'un vote, les membres de la chambre syndicale ont obtenu du maire la promesse que désormais toutes les horloges de la ville seraient réglées sur celles du chemin de fer, qui donnent uniformément l'heure de Paris.

L'heure d'Angoulême retarde à peine de quelques minutes sur celle de la capitale. Il y a trois ans, d'autre part, que la ville de Saint-Malo a adopté l'heure parisienne ; Saint-Malo retardait d'un bon quart d'heure sur Paris.

A qui le tour ?

DROITS DE SUCCESSION

Un de nos confrères fait ainsi connaître dans quelle proportion les droits de succession sont établis :

En ligne directe (meubles et immeubles), 1 fr. 25 0/0 ; entre époux, 3 fr. 75 ; entre frères et sœurs, neveux et nièces, oncles et tantes, 8 fr. 25 ; entre grands-oncles et grand'tantes, petits-neveux et petites-nièces, cousins germains, 8 fr. 75 ; entre parents au-delà du quatrième degré et jusqu'au douzième, 10 fr. 0/0 ; entre personnes non parentes, 10 fr. 35 0/0. Les décimes sont compris dans ces chiffres.

L'*Eclaireur* de Rennes annonce l'engagement au théâtre de cette ville, pour la saison prochaine d'opéra, de « Mlle Pauline Vaillant, qui a eu de jolis succès au Conservatoire; jeune, fine, fort distinguée; aura occasion de montrer son talent dans plusieurs nouveautés. »

On se rappelle que Mlle Pauline Vaillant a brillamment terminé, dans la troupe de M. Neveu, la saison théâtrale 1886-1887, à Angers et à Saumur, où elle remplaçait l'excellente et regrettée Mme Lebec-Espigat.

LES STATUES DU MOIS

Septembre va voir inaugurer, suivant l'usage, un grand nombre de statues. D'abord, demain dimanche 9, la statue de Brizeux, à Lorient; celle du docteur Guépin, à Pontivy; celle de Baudin, à Nantua. — A Landrecies, on inaugurera, le 30 septembre, sous la présidence de la Marine, la statue de Dupleix, le gouverneur général des Indes, sous Louis XV.

accompagné des deux garçons, Baptiste et Népomucène. Attentifs et silencieux, ils l'escortèrent ainsi jusqu'à la portière de son fiacre. De chaque côté du marche-pied ils s'épuisèrent en saluts obséquieux et reconnaissants.

Camille les regardait et souriait. Il sentait la gaieté lui revenir au galop.

— Au revoir, comte Baptiste! Sans adieu, capitaine Népomucène L'Héritier! dit-il en leur envoyant de la main un geste de Jupiter-Protector.

(A suivre.)

A la leçon :

— Et maintenant, pourriez-vous me dire, monsieur Tomy, quel est l'animal qui nous fournit le jambon ?

Tomy, après avoir réfléchi un instant. — Le charcutier.

⁂

Madame et Bébé rentrent de promenade.

— Oh ! mon ami, dit madame à son mari, une bien bonne nouvelle : Bébé parle, Bébé a dit son premier mot tout à l'heure !

— Vraiment ?

— Oui. Imagine-toi que nous étions au Jardin des Plantes, devant le palais des singes, quand Bébé s'est écrié : « Ah ! papa ! »

⁂

Monselet avait horreur des médecins; aussi, quand il apprenait le décès de quelqu'un, demandait-il avec une feinte naïveté :

— De quoi est-il mort ?

UNE STATUE A JEANNE D'ARC

Après Orléans, Paris, Rouen, Compiègne, Neufchâteau et Reims, la ville de Nancy va enfin dresser sur une de ses places la glorieuse image de « Jehanne, la bonne Lorraine ».

Une généreuse personne de la cité vient d'offrir 30,000 fr. à la municipalité nancéienne, avec la condition expresse d'élever à Jeanne d'Arc une statue adossée à l'arc de triomphe construit par Stanislas Leckzinski en l'honneur de son gendre Louis XV.

Cette statue fera pendant à celle du graveur lorrain Jacques Callot, et son exécution, toujours d'après les volontés de la donatrice, sera confiée à un sculpteur lorrain de talent, M. Jacquot.

LA SONDE VERNEUIL ET COLIN

Au début de la séance du 4 septembre de l'Académie de Médecine, M. le docteur Verneuil a exposé, au nom de M. Suarez de Mendoza, médecin à Angers, les résultats d'une opération que ce dernier a tentée sur une femme pour l'extraction d'un corps étranger dans l'œsophage. Cette opération a été effectuée à l'aide de la sonde Verneuil et Colin. Il s'agissait d'extraire un os engagé et fixé dans l'œsophage. Dans une première séance, M. Suarez a pu faire passer à côté de l'os une sonde qui a permis d'alimenter le sujet ; et dans une seconde séance, toujours en se servant du conducteur, qui a permis faire pénétrer au-dessous du corps étranger le panier de Graeffe au-dessous de l'olive de Verneuil, le mobiliser ainsi, et extraire l'os entre le panier et l'olive.

POITIERS. — *Un âne au Palais de Justice.* — Bien entendu, ce n'est pas au figuré qu'il faut entendre ce titre. C'est un véritable âne en chair et en os, un brouteur de chardons, qui, dans la soirée de lundi, à une heure indue, a monté les degrés du Palais de Justice, et trouvant sous le péristyle qu'on ne lui ouvrait pas assez vite les portes, a prononcé en son langage une véhémente harangue.

Le concierge du Palais, éveillé par les hihan du ministre, s'est empressé au devant de lui, non sans être un peu étonné d'une telle visite à pareille heure. Voyant, qu'obstiné comme ceux de sa race, il paraissait déterminé à ne pas quitter le Palais, où sa présence était insolite et gênante, il se décida à le conduire au poste, et de là en fourrière chez M. Pirot.

Voici quelle avait été l'odyssée de notre âne. Parti de Biard le matin, attelé à une petite charrette, il venait comme d'habitude à Poitiers, lorsque le véhicule qu'il traînait se rompit.

Mal surveillé, il profita de la liberté qui lui arrivait pour se débarrasser de ses harnais, passer une journée de douce flânerie dans les champs, et s'offrir enfin une soirée à la ville. On sait ce qui lui advint. Son maître n'est pas encore venu le réclamer.

On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

« S'il faut en croire l'*Avenir de la Sarthe*, M. Legludic, député républicain, n'aurait pas hésité, l'année dernière, à aller solliciter du ministère Rouvier la rentrée des Bénédictins à l'abbaye de Solesmes, rentrée que ce ministère refusa.

» Nous ne savons ce qu'il faut penser de l'assertion de l'*Avenir* — il est bien placé cependant pour connaître la vérité ; — quoiqu'il en soit, si M. Legludic a vraiment fait cette démarche, nous ne pouvons qu'en tirer cette conséquence : c'est que le pays de Sablé tout entier a énergiquement condamné la persécution religieuse, si fort admirée jadis par le parti républicain. »

L'*Espérance du Peuple* signale avec une indignation que nous comprenons et que nous partageons un livre donné en prix dans les écoles communales de la Loire-Inférieure et offert par la Ligue de l'enseignement, cette succursale de la franc-maçonnerie. Ce mauvais libelle, *A travers le bon vieux temps*, est un tissu d'outrages contre l'Eglise, contre la Monarchie, contre la Patrie.

C'est ainsi, paraît-il, que la Ligue de l'enseignement comprend l'éducation nationale!

Guérison merveilleuse des cors aux pieds

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à **Saumur**, *Hôtel de la Paix*, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été faites, M. Merlet a bien voulu prolonger son séjour dans notre ville jusqu'au samedi 15 septembre courant, délai irrévocable.

L'accident des manœuvres de Vitré

Amanlis, 4 septembre, 2 h. soir.

Un douloureux événement a signalé aujourd'hui les manœuvres de la 38e brigade dans notre pays. Les 41e et 70e régiments d'infanterie opéraient, vers dix heures du matin, dans les prairies voisines du bourg d'Amanlis, sur les bords mêmes de la Seiche. L'un d'eux attaquait Amanlis, défendu par l'autre : le 41e était à droite du pont, le 70e à gauche. Un assez grand nombre de curieux assistaient à la petite guerre ; parmi eux, M. l'abbé Beauvais, vicaire à Amanlis. Appuyé sur le pont, il suivait de l'œil les évolutions des deux régiments, lorsque tout à coup il s'affaissa sur lui-même et déroula dans le fossé. On se précipita à son secours et on le releva, non pas seulement meurtri par sa chute, mais tout ensanglanté. Qu'était-il arrivé?

Le feu cessa de suite, le médecin-major du 70e examina le blessé et constata l'existence d'une plaie assez large, répandant du sang en abondance, dans la région lombaire. M. l'abbé Beauvais fut transporté au presbytère d'Amanlis par deux brancardiers militaires, monté dans sa chambre et étendu sur son lit. Examiné de très près par les médecins militaires, un sondage minutieux n'a révélé la présence d'aucun corps étranger, dans la partie tout au moins que peut explorer le stylet, et jusqu'à ce moment on ne peut rendre aucun compte des causes de ce pénible accident. Une balle oubliée a-t-elle atteint M. Beauvais ? Une partie quelconque d'une douille de cartouche a-t-elle seulement occasionné la blessure ? L'incertitude est absolue. L'état, en tout cas, est fort grave, les souffrances atroces et la paralysie des membres inférieurs presque complète.

M. le docteur Regnault, mandé en toute hâte, est arrivé hier soir.

M. Paul Carron, député et conseiller général, qu'aucun événement de son canton ne laisse indifférent, s'empresse, dès que l'accident lui est connu, de se rendre au presbytère d'Amanlis porter au malheureux vicaire l'expression de sa sympathie.

Dans la journée, M. l'abbé Beauvais a également reçu la visite de MM. Hue, vicomte de Labarthe, etc., etc.

Il nous est agréable de constater les soins des médecins militaires et la tristesse que cet événement a jetée dans les deux régiments.

Les colonels et officiers ont tenu à prendre eux-mêmes d'heure en heure des nouvelles de M. l'abbé Beauvais et à l'entourer de sympathiques attentions.

5 septembre, 10 h. matin.

Aucune amélioration dans l'état du malade. M. le docteur Regnault n'a pu déterminer la cause de la blessure, et on n'est pas mieux renseigné qu'hier sur ce point. La nuit a été mauvaise, la fièvre assez ardente, et les douleurs n'ont pas diminué. M. l'abbé Beauvais souffre beaucoup dans les jambes, frappées d'une ataxie absolue et d'une insensibilité complète.

M. l'abbé Beauvais est originaire de Vitré ; il a encore sa mère qui, prévenue dès hier, doit arriver aujourd'hui.

La population est atterrée, l'impression des plus douloureuses.

Les témoignages de sympathie continuent d'affluer au presbytère d'Amanlis.

6 septembre.

L'abbé Beauvais est âgé de trente-huit ans. Sa mère, qui habite Vitré, est arrivée auprès de lui.

Une dépêche de Vitré nous informe qu'après consultation entre médecins civils et médecins militaires, il paraît certain que l'abbé Beauvais a été atteint, non par une balle, mais par un débris de culot de cartouche. Le blessé est dans le même état qu'hier.

CONSEILS ET RECETTES.

ENTRETIEN DES ARMES

Il n'est pas inutile de rappeler aux chasseurs quel est le bon moyen d'entretenir les armes en état.

Dans l'armée, la graisse pour les armes est préparée avec :

Huile d'amande douce.....	100 gr.
Graisse de mouton.........	50 —

On fait fondre la graisse qu'on passe à travers un linge et on la mêle avec l'huile jusqu'à consistance de pommade.

Mais, pour les armes de chasse, l'huile fine des horlogers est encore à préférer.

Veut-on enlever une pointe de rouille sur un canon de fusil ? Frotter le point attaqué avec la brosse, ou un chiffon humecté d'huile jusqu'à ce que la rouille ait disparu.

La préparation de cette huile est des plus simples. On met de l'huile d'olive dans une petite bouteille avec une balle de plomb, et, au bout de quelques jours, l'huile est parfaitement clarifiée. Tel est le procédé des horlogers, serruriers et mécaniciens.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 septembre.

Le mouvement de hausse continue avec une grande énergie sur les valeurs et les fonds publics. Le 3 0/0 se traite à 84.30; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 105.92.

L'action du Crédit Foncier s'est négociée à 1,373. Les obligations foncières et communales, toujours en grande faveur auprès de leur clientèle spéciale, sont l'objet de demandes suivies.

La Société Générale se fixe à 475.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 603.50.

La Banque d'Escompte s'inscrit à 525.

L'obligation de la Société des Immeubles de France est demandée à 386 50 Au cours actuel, un arbitrage entre cette valeur et l'obligation absolument similaire de la Banque hypothécaire donnerait un bénéfice de plus de 100 fr.

Bien que la souscription aux 390,000 Obligations du Gouvernement portugais ne soit officiellement ouverte que le 11, les souscriptions par correspondance affluent dès maintenant dans toutes les banques groupées par la Banque d'Escompte. Le Portugal est, à coup sûr, l'Etat européen dont le Crédit s'est le plus sensiblement amélioré dans ces dix dernières années. La hausse continue du 3 0/0 portugais assure pleinement le succès de l'opération et force les porteurs de 5 0/0 1881 à demander l'échange.

Le Panama cote 263.

La Banque de Paris est ferme à 850.

En présence du grand succès obtenu par l'Emprunt portugais, la Banque de l'Ouest a pris ses mesures pour empêcher la réduction des demandes qui lui seront adressées directement.

Le marché des actions et obligations de nos chemins de fer est bien tenu.

BOURSE DE PARIS

DU 7 SEPTEMBRE 1888.

Rente 3 0/0.	84 25
Rente 3 0/0 amortissable . . .	86 60
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 80
Obligations du Trésor.	511 »»

Gouvernement Portugais

Emprunt de 390,000 obligations 4 1/2 0/0

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

19. *rue du Marché-Noir, SAUMUR,*

Reçoit les souscriptions dès à présent *sans frais.*

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (*Marque Gratz, de Strasbourg*). depuis 1 fr. 90.

Mortadelle de Bologne à 1 fr. 40.

Pâtés truffés de gibiers (*Marque Diani*).

TOUTE BOÎTE FACILE A OUVRIR.

CHALEURS Alcool de **Menthe** de RICQLÈS (le seul véritable) contre les moindres malaises, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la toilette et les dents. 46 récomp. dont 25 méd. d'or. Fab. à Lyon, C. d'Herbouville, 9. Dépôts partout. *Exiger le nom* DE RICQLÈS.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Etudes de Mᵉ **André POPIN**, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de Mᵉ BEAUREPAIRE,
Et de Mᵉ BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques,

Entre majeurs, en 2 lots,

DE

DEUX MAISONS

Situées à Artannes,
Canton de Saumur, département de Maine-et-Loire,

Dépendant tant de la communauté de biens ayant existé entre les époux GAUTIER-DESSARD, que de la succession de chacun d'eux.

L'ADJUDICATION aura lieu le **dimanche 7 octobre** *1888, à une heure, à Rocheville, commune d'Artannes, par le ministère de Mᵉ* BRAC, *notaire à Saumur.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-un juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

Et à la requête de : 1° Mᵐᵉ Anne Gautier, épouse de M. François Guillot, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, cultivateurs, demeurant ensemble à Artannes (Maine-et-Loire) ; 2° Mᵐᵉ Marie Gautier, veuve de M. Etienne Soulier, sans profession, demeurant à Saumur (Maine-et-Loire ;

Demandeurs, ayant pour avoué Mᵉ André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière,

D'une part ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Mᵐᵉ Jeanne Gautier épouse de M. Louis Pastry, cultivateur, avec lequel elle demeure au Coudray-Macouard ;

2° Ledit M. Louis Pastry cultivateur, demeurant au Coudray-Macouard, pour la validité de la procédure à l'égard de sa femme sus-nommée ;

3° M. Louis Gautier, cultivateur, demeurant à Rocheville commune d'Artannes ;

Défendeurs, ayant pour avoué Mᵉ Vincent LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir,

D'autre part ;

Il sera, le dimanche sept octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, à une heure de l'après-midi, procédé par le ministère de Mᵉ BRAC, notaire à Saumur, et à Rocheville, commune d'Artannes, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, en deux lots, des immeubles ci-après, sur les lotissements et mises à prix suivants fixés par le jugement sus-énoncé, savoir :

DÉSIGNATION

1ᵉʳ LOT.

Une MAISON, située à Rocheville, commune d'Artannes, comprenant une chambre basse avec grenier au-dessus, cave, pressoir et grenier au-dessus, une grange et un jardin d'environ un are, n° 143 du cadastre, joignant au nord un chemin, au levant le chemin de la Prée, au couchant Boutin.

Mise à prix : deux cents francs, ci........................ 200

2ᵉ LOT.

Une MAISON, sise au même lieu, comprenant une chambre basse, grenier au-dessus, une grange, un jardin contenant environ deux ares, n° 155 du cadastre, joignant au nord un chemin, au levant un chemin, au midi un chemin, au couchant héritiers Salotte et Derouet.

Mise à prix : deux cents francs, ci........................ 200

Total des mises à prix : quatre cents francs, ci............ 400

Réserve est faite au notaire de la faculté de réunir les deux lots en un seul pour les besoins de la vente, en tenant compte de la mise à prix totale.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A Mᵉ ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° A Mᵉ V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, co-licitant ;

3° A Mᵉ BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

4° A Mᵉ GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le huit septembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit quatre-vingt-huit, fᵒ , cᵉ . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de Mᵉ FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,
et de Mᵉ GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 16 septembre 1888, à midi,

En l'étude et par le ministère de Mᵉ GAUTIER, notaire, rue d'Orléans.

Ville de Saumur

1ᵉʳ LOT.

UNE MAISON, sise rue de la Visitation, n° 13, et rue de la Marine, n° 4, avec deux cours, deux petits jardins, deux caves, écurie pour quatre chevaux, remise et hangar.

Mise à prix : huit mille francs, ci........................ 8,000

2ᵉ LOT.

1° UNE MAISON, sise rue de la Marine, n° 5, avec cour, celliers, caveaux, écurie, hangar et jardin.

2° Un petit bâtiment, avec jardin y attenant.

Mise à prix : dix mille francs, ci........................ 10,000

3ᵉ LOT.

UN MAGASIN, situé rue du Vieux-Pont et rue de la Visitation.

Mise à prix : huit cents francs, ci........................ 800

4ᵉ LOT.

1° UNE MAISON, sise rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27, avec greniers, cour, caves, buanderie, serre-bois et puits ;

2° Deux petites caves dans le roc, sises ruelle des Boires, sous une maison appartenant à Mᵐᵉ veuve Jandonnet.

Mise à prix : six mille francs, ci........................ 6,000

Commune de Bagneux

5ᵉ LOT.

UNE PROPRIÉTÉ, située à Montagland, comprenant :

1° Une maison, avec cave et grenier, pressoir à vis avec tous ses accessoires ;

2° Un hectare trente-trois ares de vigne ;

3° Un autre morceau de vigne, d'une contenance d'environ vingt-deux ares.

Mise à prix, six mille francs, ci........................ 6.000

Total des mises à prix : trente mille huit cents francs, ci....... 30.800

Ces immeubles dépendent de la succession de Mˡˡᵉ Pauline DROUARD.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A Mᵉ DE NEUVILLE, avoué poursuivant, rue du Temple, 11 ;

2° A Mᵉ GAUTIER, notaire, rue d'Orléans.

3° A Mᵉ LECOY et à Mᵉ ALBERT, avoués co-licitants.

A Vendre ou à Louer

PRÉSENTEMENT

MAISON

De M. TAILLEBOUIS, ancien teinturier

Sise à Saumur, 9, rue de la Petite-Bilange.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M. JULES-JEAN ROGERON, ancien notaire à Nueil-sous-Passavant, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Etude de Mᵉ BOURDAIS, notaire à Gennes.

A AFFERMER

DE SUITE

1° DEUX JARDINS clos de murs et plantés d'un grand nombre d'arbres fruitiers, de un hectare environ ;

2° UNE PIÈCE TERRE, autrefois cultivée en jardin, de un hectare et demi, joignant la route de Saumur ;

3° LOGEMENT comprenant grands bâtiments, jardin, vigne et terrain planté de pruniers.

Le tout à la Mimerolle, commune des Tuffeaux et de Saint-Florent.

S'adresser à Mᵉ BOURDAIS.

Etude de Mᵉ GUÉRET, notaire à Brain-sur Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

Avec maison d'exploitation

Située à la Tonnoir, commune de la Breille, touchant au couchant l'étang du Bellay, affiée en bois taillis, oseraies, vignes, sapinières et landes.

Le tout formant un seul ensemble et d'une contenance totale de 10 hectares.

Rendez-vous de chasse splendide.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Conviendrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

A VENDRE Une très bonne **JUMENT** de selle, très sage, âgée, taille 1 m. 60, robe bai-brun.

S'adresser hôtel de la Gare, Vernantes.

A VENDRE

TERRE-NEUVE, 18 mois.

S'adresser au bureau du journal.

IL A ÉTÉ PERDU **PIF**, CHIEN BRAQUE A POILS RAS, blanc avec grosses taches noires, très fort. Rapporter 85, rue Saint-Nicolas. Récompense 40 fr.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

Mᵐᵉ ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18.

Prix très avantageux.

AVIS

M. TARODE, venant d'être nommé agent général pour Saumur de la Compagnie

L'ABEILLE, Vie et Accidents

a établi ses bureaux, *3, rue de la Grise, Saumur.*

EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande **un apprenti.**

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme **LAVEUSE** ou comme **FEMME DE MÉNAGE.**

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à **80** et **100** francs la barrique ;
Vin rouge nouveau à **80** fr. ;
Vin rouge supérieur à **100** francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à **120** francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Bicyclette Peugeot, 400 f. au comptant ; Tricycle Peugeot, 500 f. au comptant, ou au tarif avec toutes facilités de paiement suivant références ; Bicycle occasion, 150 fr. ; Accessoires pour bicycles et tricycles.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise),

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREVON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LA

GRANDE MARNIÈRE

Par GEORGES OHNET.

Ce puissant et dramatique roman, splendidement illustré, sera suivi des meilleures ouvrages de MM. Georges PRADEL, Léopold STAPLEAUX, Charles MÉROUVEL, Octave FÉRÉ, Camille BIAS, etc.

Pour paraître immédiatement après LA GRANDE MARNIÈRE

LES

AMOURS D'UN BANDIT

Par CARLE DES PERRIÈRES

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection du journal se compose actuellement de 60 Volumes, forme une *Véritable Bibliothèque*, renfermant les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, **64, rue Amelot,** PARIS.

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE

LIEBIG

PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES

Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales

Hors concours depuis 1885

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Exiger la signat. du Bᵒⁿ J. V. LIEBIG en encre bleue sur l'étiquette

Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens

UNION DES PROPRIÉTAIRES DE NICE

Société anonyme Capital 500000 f.

NOMBREUX DIPLOMES D'HONNEUR MÉDAILLES OR ET ARGENT

SIÈGE SOCIAL : 9. PLACE DE L'HOPITAL. NICE.

MAISON DE VENTE : 10 AVENUE DE L'OPERA. PARIS.

HUILE D'OLIVE SUPÉRIEURE

EAU DE FLEURS D'ORANGER EXTRA

PRODUITS EXCLUSIFS DES PROPRIÉTÉS DE L'UNION

Dépositaire à Saumur, M. ANDRIEUX, Epicerie Centrale, 28, rue Saint-Jean.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.